



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	18 Septembre 2018	Séance du : 03 Octobre 2018
	Votes : 40	L'An Deux Mille dix-huit, le 03 Octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 40	
Absents : 5	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuveville)

Absents représentés : Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Serge DIDELET (Mourèze)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Ressources humaines - Convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique entre la Communauté de communes du Clermontais, le Groupement d'Employeurs Emplois Partagés (GEEP) et Mme Marine SARAGONI

Monsieur Coste rappelle aux membres du Conseil communautaire que prévu par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, l'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, sur la base de 24 heures hebdomadaires minimum, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation.

Il peut être effectué auprès de personnes morales de droit public et donne lieu pour le volontaire au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la collectivité.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition de Madame Marine SARAGONI, volontaire en Service Civique, par le GEEP (structure agréée) à la Communauté de communes du Clermontais.

La mission de Service Civique confiée à Madame Marine SARAGONI sera de participer à l'animation et à la mise en place d'outils accessibles tout publics, dans le cadre des activités de la pleine nature. Elle participera à la mise à jour du registre d'accessibilité, à la sensibilisation des professionnels du tourisme et des APN, à l'organisation de certains

événementiels et à la préparation du balisage de certains sentiers pédestres ou VTT. Enfin, elle participera à la mise en place de projets d'équipement accessibles dans le cadre des activités de sports nature.

Cette mission débutera le 01 octobre 2018 pour une durée de 9 mois soit jusqu'au 30 juin 2019, à raison de 24 heures hebdomadaires, sous la tutelle de Madame Mascha BONNE, responsable du service tourisme.

Une indemnité mensuelle, dont le montant est fixé par l'article R.121-23 du Code du service national, sera versée chaque mois au volontaire par l'Agence de Services et de Paiement. Une indemnité complémentaire d'un montant mensuel de 107.58 € sera également versée chaque mois au volontaire par la Communauté de communes du Clermontais conformément à l'article R.121-25 du Code du service national.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 19 septembre 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Coste et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition de Madame Marine SARAGONI, volontaire en Service Civique, par le GEEP (structure agréée) à la Communauté de communes du Clermontais. telle que présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX